

Commission « Économie et innovation »

Rapporteur-es : Laetitia BOUVIER, Samuel BRICARD et Laurent KERLIR

Commission « Formation, emploi et éducation »

Rapporteur-es : Chantal JOUPEAUX, Edwige KERBORIOU et Thierry MERRET

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Stratégie régionale pour l'installation-transmission en agriculture »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour atteindre son ambition de 1 000 installations en agriculture par an en Bretagne à compter de 2028, le Conseil régional propose une stratégie régionale pour l'installation-transmission en agriculture. Celle-ci est déclinée en six objectifs :

- améliorer la transmissibilité des exploitations agricoles bretonnes ;
- accompagner les projets d'installation ;
- préserver, restructurer et orienter l'usage du foncier agricole ;
- attirer et former aux métiers de l'agriculture ;
- territorialiser l'installation-transmission en s'appuyant sur les EPCI ;
- développer une stratégie de communication régionale.

Pour chacun de ces objectifs, le Conseil régional propose un plan d'action issu des Etats généraux de l'installation transmission (EGIT), avec des mesures concrètes dans le cadre des compétences régionales mais aussi en partenariat avec de nombreux acteurs, ainsi que la budgétisation de certaines mesures proposées.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Commission « Économie et innovation »

Rapporteur-es : Laetitia BOUVIER, Samuel BRICARD et Laurent KERLIR

2.1. Etat des lieux

Le CESER estime que l'état des lieux dressé par le Conseil régional reflète bien la problématique de l'évolution démographique des femmes et des hommes qui font vivre l'agriculture bretonne. Cela pose la nécessité d'une stratégie offensive permettant de mieux renouveler les générations en agriculture, afin de maintenir la production locale et de contribuer pleinement à la souveraineté alimentaire. Selon le CESER, cette stratégie devra impliquer tous les acteurs du monde agricole et leurs partenaires.

2.2. Résultats des Etats généraux de l'installation-transmission (EGIT)

Comme il le soulignait [dans sa contribution aux EGIT](#) (juillet 2022), le CESER salue la diversité des acteurs rencontrés lors de ces ateliers : les agriculteurs-rices, les filières de production, les Chambres d'agriculture, les syndicats, les coopératives, les organismes de formation, les étudiants, les porteurs de projets ou encore les collectivités. Le CESER félicite le Conseil régional d'avoir créé les conditions d'un débat réellement participatif et tient à souligner la qualité des échanges. Cette consultation inclusive a donné aux parties prenantes un espace d'expression. Il apprécie également que cette concertation ait été élargie au plus grand nombre via un recueil de cahiers d'acteurs sur une plateforme numérique.

Le CESER regrette toutefois de ne pas disposer de plus d'informations concernant la participation aux EGIT (cartographie et représentativité des acteurs) et les propositions qui y ont été formulées (notamment au sein des cahiers d'acteurs).

2.3. La stratégie de la Région pour soutenir l'installation-transmission en agriculture

▪ **Améliorer la transmissibilité des exploitations agricoles bretonnes**

Le Conseil régional affirme son objectif d'accompagner des installations viables à long terme. Le CESER soutient cet objectif essentiel au maintien de l'agriculture, de la production locale et du tissu économique et social des territoires bretons.

Le Conseil régional propose de transformer les Points Accueil Installation (PAI) en Points Accueil Formation Installation Transmission (PAFIT), afin d'élargir leurs missions à la formation et à la transmission, volets essentiels pour assurer le renouvellement des générations. Pour le CESER, il s'agit d'une orientation intéressante mais il rappelle toutefois que des Points Accueil Transmission (PAT) existent déjà. S'appuyer sur les PAI et PAT existants, ainsi que l'organisation mise en place pour continuer la démarche de progrès au service des porteurs de projets, agriculteurs et transmetteurs, mérite réflexion. Le CESER souhaiterait connaître le rôle et la place que les collectivités territoriales pourraient éventuellement jouer dans ces PAFIT.

Afin de favoriser la transmission des fermes, le Conseil régional souhaite déployer un dispositif de transmission reposant sur un diagnostic de transmissibilité-durabilité dédié. Selon le CESER, cela serait complémentaire à un dispositif déjà existant. De plus, s'il comprend bien l'intérêt d'un tel dispositif, il demande que soient levées certaines interrogations, et notamment avoir l'assurance que cela ne va pas diriger les choix des jeunes souhaitant s'installer, la liberté d'entreprendre devant demeurer. Par ailleurs, le CESER s'interroge sur le coût résiduel que ce diagnostic engendrera pour l'agriculteur. Cela pourrait être un frein, malgré la prise en charge partielle annoncée par le Conseil régional.

▪ **Accompagner les projets d'installation**

Le CESER approuve la volonté du Conseil régional de simplifier l'aide à l'installation, à travers la Dotation jeune agriculteur (DJA), et de la transformer en aide forfaitaire de 22 000 euros sans conditionnalité. Il est en effet important que les jeunes souhaitant s'installer entrent dans le parcours à l'installation et soient accompagnés afin de mieux appréhender leur futur métier et leur projet d'entreprise.

Concernant le fonds BRIT, le CESER approuve la décision du Conseil régional d'élargir ce prêt d'honneur à toutes les filières agricoles, dont la production laitière jusqu'à présent exclue du dispositif.

Le CESER partage l'objectif de transition agroécologique de l'agriculture et précise que c'est la filière alimentaire dans son ensemble qui doit s'engager dans cette dynamique. Il souligne également l'importance de la poursuite de l'engagement des agriculteurs dans les transitions. Le CESER comprend que les aides soient conditionnées à des engagements, ce qui est le cas dans le cadre des contrats de transition. Il alerte cependant sur le fait qu'un contrat trop exigeant risque de freiner les évolutions des fermes, que ce soit sur les volets économiques et environnementaux, de bien-être animal et de bien-être des femmes et des hommes travaillant sur les exploitations. Le CESER rappelle en effet que les agriculteurs restent soumis à un encadrement administratif très contraignant ainsi qu'à des contrôles très nombreux, qui seront encore renforcés dans le cadre de la future PAC.

▪ **Préserver, restructurer et orienter l'usage du foncier agricole**

Le CESER partage le rôle central que la SAFER doit tenir dans cet objectif et la volonté de préserver le foncier agricole. Il approuve la proposition de création d'une foncière concourant à renforcer les outils existants pour la

restructuration parcellaire des fermes, en partenariat avec la SAFER et les EPCI volontaires. Le CESER pense utile, en premier lieu, de réaliser un recensement des terres déjà mises en réserve foncière par les collectivités. Il faudrait par ailleurs garantir que les terres mises en réserve foncière ne puissent être utilisées pour d'autres destinations que l'agriculture, afin de renforcer la préservation du foncier agricole et de freiner sa disparition. Le CESER demande également que les cellules foncières existantes dans certains territoires bretons, gérées par les acteurs agricoles et les EPCI soient maintenues et incluses dans la démarche. De manière générale, il est indispensable, selon le CESER, que les acteurs agricoles soient concertés dans l'élaboration de cet outil.

Commission « Formation, emploi et éducation »
Rapporteur-es : Chantal JOUNEAUX, Edwige KERBORIOU et Thierry MERRET

▪ **Attirer et former aux métiers de l'agriculture**

Selon le Conseil régional, les métiers de l'agriculture souffrent plus d'une perception décalée de la réalité que d'un déficit de notoriété. Il considère donc qu'il est important de faire mieux connaître ces métiers qui ne concernent pas uniquement ceux de la production agricole mais aussi ceux liés à la délégation de travaux agricoles. Cette information sur les métiers – tout comme l'orientation tout au long de la vie – relève de la compétence de la Région.

Le CESER considère que la volonté de mettre en place un « Pass classe verte agricole » qui favorisera l'immersion des jeunes publics (du primaire au lycée) dans les métiers de l'agriculture est une bonne chose pour mieux faire connaître la réalité de ces métiers et révéler certaines vocations. Dans le même sens, l'intervention d'acteurs agricoles en milieu scolaire et les stages découverte des élèves de 3e seraient à développer.

Le CESER considère positivement la transformation du PAI en PAFIT. En effet, ouvrir des formations pour faciliter la transmission répond à la nécessité de permettre une installation dans de meilleures conditions. La création d'un dispositif « transmission » reposant sur le déploiement d'un diagnostic et l'ouverture d'un forfait pour faciliter la participation aux formations relatives à la transmission est une bonne initiative.

Le CESER accueille favorablement l'ouverture de la Compétition des métiers 2023 aux métiers de la production agricole, alors que jusqu'à présent cette manifestation, s'agissant du monde agricole, se cantonnait aux métiers verts.

Il considère que la volonté du Conseil régional d'associer dans le cadre des contrats d'objectifs, de façon plus étroite, les différents acteurs qui travaillent sur l'attractivité des métiers agricoles va dans le bon sens afin de construire ensemble une information et une communication mieux structurée et plus pertinente.

S'agissant de l'enseignement agricole, le taux d'insertion professionnelle très élevé démontre que ces formations correspondent aux besoins des entreprises. Le CESER estime primordial que le Conseil régional continue à soutenir l'ensemble des établissements d'enseignement agricole. Il souhaite par ailleurs être associé au travail qui va être mené dans le cadre de la démarche d'élaboration de la SRTES en articulation avec le Plan régional de l'enseignement agricole (PREA).

Concernant la formation au BPREA (brevet professionnel responsable d'exploitation agricole), qui correspond souvent à la formation retenue par les publics NIMA (non issus du milieu agricole), le CESER appelle à une vigilance renforcée. En effet, cette formation qui donne la capacité à l'installation dure généralement 1 an. Or le métier d'agriculteur est un métier de plus en plus complexe administrativement et techniquement. Il semblerait donc judicieux, dans l'intérêt du futur installé, de renforcer cette formation personnalisée en y adjoignant plus de pratique et de stages, voire de développer de manière plus importante, sur des périodes longues, les parrainages

avec les agriculteurs cédants. Un suivi installation à court et moyen terme au bénéfice de ces publics serait également à renforcer.

Commission « Économie et innovation »

Rapporteur-es : Laetitia BOUVIER, Samuel BRICARD et Laurent KERLIR

▪ **Territorialiser l'installation-transmission en s'appuyant sur les EPCI**

S'agissant de la proposition d'intégrer un volet agricole dans le cadre du futur conventionnement relatif au développement économique avec les EPCI, le CESER estime que l'implication des collectivités locales dans la transmission et l'installation est essentielle. Il invite toutefois à éviter toute distorsion entre les territoires avec un cadre suffisamment commun à tous les EPCI. L'accompagnement des futurs installés par les collectivités doit se faire sur l'ensemble de la Bretagne, afin d'éviter la déprise agricole et ses conséquences négatives en termes d'emploi et de dynamisme territorial dans certains territoires. Le CESER suivra particulièrement le « Pack installation » qui sera proposé aux EPCI et mis à l'ordre du jour de la session du Conseil régional de juin 2023.

Le Conseil régional entend développer un outil de collecte et de diffusion de données territorialisées (diagnostic, tableau de bord, etc.) pour dresser un bilan de progression dans la mise en œuvre des Plans alimentaires territoriaux (PAT) et dans l'atteinte des objectifs de la loi Agriculture et Alimentation Egalim 1. Le CESER soutient cette démarche, qui fait écho au travail déjà réalisé par le Conseil régional pour ses propres achats, et propose que le critère du prix payé aux producteurs soit inclus dans la collecte des données.

▪ **Développer une stratégie de communication régionale**

Selon le CESER, il est indispensable de déployer un plan de communication sur les métiers et formations agricoles, ainsi que sur les aides et accompagnements pour s'installer et pour transmettre son exploitation. Les efforts de communication de tous les acteurs du monde agricole, de leurs partenaires et des collectivités doivent être mis en synergie afin d'en amplifier l'impact.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

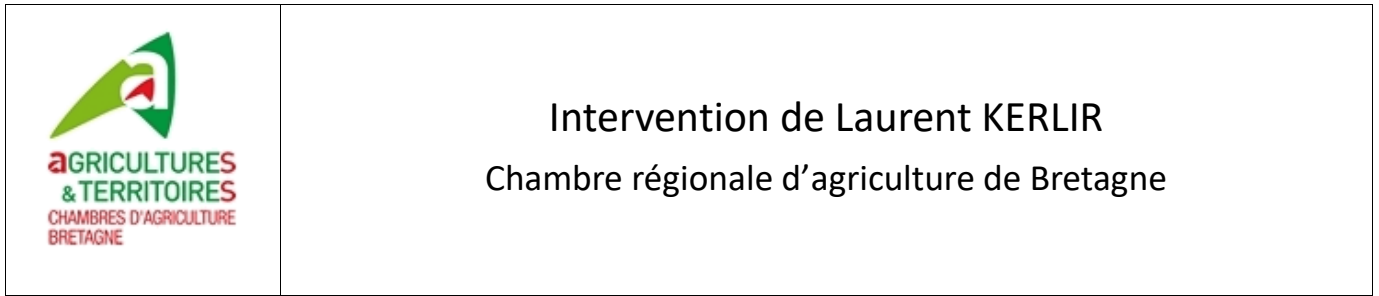
Stratégie régionale pour l'installation-transmission en agriculture

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 6

Marie-Pascale DELEUME, Jean-Pierre BAGEOT (Association Eau et rivières de Bretagne), Dominique PIRIO (Réseau Cohérence), Sylvie MAGNANON (Bretagne Vivante – SEPNB), Sylvie BOURBIGOT, David COCAULT (Union régionale Solidaires de Bretagne)

Adopté à l'unanimité



Je m'exprime ici au nom des Chambres d'agriculture de Bretagne.

Le Conseil régional de Bretagne fait sienne l'ambition de renouveler les générations d'agriculteurs. Les chambres d'agriculture partagent cette ambition de mandature qui fait écho au premier axe de leur propre projet stratégique de mandature « réussir le renouvellement des actifs ».

En associant une grande diversité d'acteurs dans les ateliers des Etats Généraux de l'installation et de la transmission, il en fait une cause régionale. Les agricultrices et agriculteurs avaient besoin de percevoir clairement l'attachement de la collectivité régionale à notre secteur d'activité, son apport économique aux territoires, son intensité humaine. En clair, de confirmer l'agriculture comme une richesse à préserver et encourager.

Le processus arrive désormais à l'étape des décisions, simultanément à la bascule de l'autorité de gestion des services de l'Etat vers la Région dans le cadre de la programmation 2023-2027 de la PAC. Il ne faut donc pas rater ce moment important, à l'heure où de nombreux agriculteurs bretons vont faire valoir leur droit à la retraite, à l'heure où la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire sont enfin réhabilitées dans le débat public, à l'heure où la transition climatique et énergétique transforme nos repères et nécessitent une forte mobilisation.

L'enjeu est donc bien de **réussir transmissions et installations au temps des transitions**.

Le document « Stratégie régionale pour l'installation-transmission en agriculture » pose clairement les enjeux. Nous apprécions l'effort de complétude apporté à cette démarche.

Au regard des chiffres des départs à venir dans les 10 ans qui viennent et des moyens de production détenus par ces futures cédants, l'ambition de 1000 installations par an est un objectif politique que nous pouvons partager, dès lors que les conditions économiques (santé et structuration des filières, prix des produits agricoles et alimentaires rémunérateurs) permettent de soutenir cette ambition, et ainsi répondre à ce qu'exprime clairement la jeune génération : donner du sens à son travail, trouver un équilibre rémunération / temps de travail. 1000 installations en Bretagne ne doit **pas être un slogan mais un engagement** à créer de solides conditions de réussite à cette ambition.

Sur les propositions qui seront soumises à l'assemblée territoriale le 14 Décembre prochain, nous souhaitons donc formuler les remarques et propositions d'amélioration suivantes :

- Dans le document, nous considérons que dans l'analyse faite sur la politique d'installation mise en œuvre en Bretagne, le prisme des conventions passées par le Conseil régional avec différents partenaires occulte des actions importantes mises en œuvre grâce à d'autres financements, constituant ainsi un biais à une vision complète d'un dispositif global en région. **Nous pensons notamment aux actions relatives à la transmission et à l'accompagnement des cédants que les chambres d'agriculture réalisent avec de nombreux partenaires dans le cadre de la charte transmission (Répertoire Départements-Installations, Quinzaine de la transmission, accompagnements individuels ...).**

- Dans le même ordre d'idée, **le rôle central que tiennent les chambres d'agriculture dans le cadre de la mission de service public confiée par l'Etat** et inscrite dans le code rural et dans le contrat d'objectifs et de performance que les chambres d'agriculture de France ont signé avec le Ministère de l'Agriculture, **contribue à structurer un accompagnement des porteurs de projet, garant d'une viabilité économique et d'une vivabilité sociale**. Nous souhaitons, que le Conseil régional, dans quelques semaines pilote de ce volet du PSN, exprime sa confiance dans l'expérience et les compétences des chambres d'agriculture pour poursuivre cette mission utile auprès des cédants et des porteurs de projets. **Et nous rappelons que les chambres d'agriculture affectent une part significative de la TATFNB au renouvellement des générations.**
- Enfin, face à la nécessité de fédérer les acteurs qui peuvent jouer un rôle important dans le renouvellement des générations, passer sous silence la contribution de la SAFER à une centaine d'installations par an nous apparaît comme un oubli regrettable, d'autant que ces actions se font autant que possible dans une complémentarité avec le RDI quand il y a à la fois du faire valoir direct et du faire valoir indirect concernant les outils de production transmis. De même, nous considérons que le rôle des organisations économiques dans la dynamique de transmission et d'installation est insuffisamment évoqué, alors que l'avenir de nos filières régionales est fortement impacté par la capacité à renouveler les actifs dans ces filières.

S'agissant de la vivabilité des projets, la dimension humaine est pour nous majeure. Nous regrettons donc de ne pas voir suffisamment évoqué l'accompagnement humain pour faciliter le lien et les discussions sereines entre transmetteur et porteur de projet, à l'instar du stage de parrainage par exemple.

Nous souhaitons aussi insister sur la **dimension territoriale** d'une transmission et d'une installation en agriculture :

- Une transmission, c'est quitter près de 40 ans de lieu de vie et de travail intimement liés, une installation, comme son nom l'indique, c'est s'établir dans un territoire pour un temps à priori assez long. **La question du logement du cédant et du repreneur n'est pas traitée**, alors que dans tous les territoires, y compris désormais dans les territoires ruraux, elle devient un sujet difficile qui peut devenir un frein à la transmission et à l'installation. Cette problématique concerne d'ailleurs également de la même façon les salariés agricoles.
- La dimension territoriale, c'est aussi, pour ne pas dire d'abord, **la question du foncier**. La densité humaine de notre agriculture régionale, construite sur les filières d'élevage et légumières, est le fruit d'une volonté de garder les actifs au pays en s'imposant une régulation collective et professionnelle pour l'accès au foncier. Les pourfendeurs de notre élevage ont rarement cette grille de lecture, elle est pourtant majeure. Le volet foncier constitue donc un volet majeur dans les conditions de réussite de l'ambition Installation. Le cadre législatif s'est appauvri depuis de nombreuses années sur ces questions, restons ambitieux en Bretagne, regardons ce qui marche, et qui pourrait marcher mieux encore avec plus de moyens. Réussir l'installation au temps des transitions, c'est par exemple reconnaître et conforter les moyens que les chambres d'agriculture mobilisent, en complémentarité avec la SAFER, **en faveur des échanges parcellaires** qui améliorent le temps et les conditions de travail et constituent un levier favorable aux démarches agro écologiques.
- A ce titre, à propos de la contractualisation envisagée avec les EPCI d'ici 2023 qui contiendra un volet agricole notamment sur la transmission-installation et le foncier, nous considérons que les **cellules foncières co-animées par les chambres d'agriculture et les EPCI** pourraient constituer un terreau fertile à ces actions collectives de territoires favorables à l'installation.

Pour terminer, nous partageons la nécessité de dynamiser les actions favorables à l'attractivité de nos métiers, dans leur diversité. Les désirs d'agriculture sont nombreux, les vocations ignorées probablement aussi. Allons dans les

lycées et les collèges témoigner de la richesse de nos métiers, expliquer que nos exploitations sont des entreprises à part entière qui peuvent les accueillir et leur offrir un projet professionnel. Sur ce point, une communication générique, innovante, attirante est à inventer pour permettre à tous les acteurs qui se sont impliqués dans les EGIT d'en être les ambassadeurs.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Gilles MARECHAL

Fédération régionale des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM)

Par accord avec Interbio Bretagne (IBB)

Cette intervention se fonde sur une longue pratique de l'accompagnement personnalisé des cédants et des nouveaux entrants dans l'agriculture, développé depuis plus de 15 ans en lien avec les dispositifs européens les plus innovants. Le réseau CIVAM en Bretagne a déjà accueilli avec succès, lors de ses cafés installations ou du parcours « de l'idée au projet », des centaines d'installés, et tout particulièrement ceux dont le profil et les compétences viennent enrichir la palette des pratiques agricoles.

Nous apprécions que l'architecture générale de la stratégie ose refléter la complexité du sujet et dépasse les propositions trop simplistes pour être efficaces. Le travail de concertation mené en amont par l'institution régionale porte ces fruits, et nous la saluons. Nous voulons désormais encourager la région à appliquer cette stratégie avec vigueur et rigueur, notamment pour que les contrats de transition évoqués visent un haut niveau d'ambition en matière environnementale et sociale. Rappelons que la stratégie européenne « farm to fork » vise à atteindre au moins 25% de Surface Agricole Utile en Agriculture Biologique en Europe en 2030. L'accès au foncier est un facteur clé, qui souvent bloque les meilleures volontés. La concurrence avec le monde urbain relève d'une politique de Zéro Artificialisation Nette à laquelle nous sommes attachés. Mais les verrouillages sont aussi internes au monde agricole : compétition pour l'espace avec les productions à vocation énergétique, déséquilibre dans les décisions foncières en faveur des exploitations les plus grosses et capitalistiques.

Nous suggérons que les prêts Brit Agricole s'ouvrent à des projets d'abord ambitieux sur le plan social (emploi, vivabilité dans les exploitations) et environnemental (énergie, biodiversité, protection des eaux), alors qu'ils servent aujourd'hui surtout aux projets les plus gourmands en capital, compte tenu de leur taille et de leur ultra-technologisation.

Nous tenons à souligner particulièrement la pertinence d'exercer l'action régionale au plus près des particularités des territoires, et notre plein soutien à cette démarche. Les enjeux et les solutions sont très différents dans une île, dans une zone littorale, en péri-urbain ou au centre de la Bretagne. L'articulation entre des guichets territoriaux et la coopération organisée avec les EPCI nous semble une avancée importante pour une adaptation des actions au niveau où ces différences peuvent être interprétées et les enjeux spécifiques affrontés. Nous prenons donc l'engagement de contribuer aux efforts des EPCI au service de la stratégie régionale ici présentée.



Intervention de Laëtitia BOUVIER Jeunes agriculteurs (JA) de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des Jeunes Agriculteurs Bretagne.

Dans le cadre de la nouvelle programmation de la dotation jeune agriculteur, le conseil régional propose d'ouvrir entre autre la DJA à des porteurs de projet n'ayant pas de diplôme agricole, je cite « *diplôme de niveau 3 ou d'une attestation de fin d'études secondaires et d'une activité professionnelle dans la production d'au moins 24 mois au cours des trois dernières années, ou l'agriculteur justifie d'une activité professionnelle dans le secteur de la production agricole d'au moins 40 mois au cours des 5 dernières années* ».

Aujourd'hui, le conseil régional n'est pas en mesure de déterminer les compétences à acquérir propres aux expériences professionnelles du futur porteur de projet. Nous considérons qu'il est primordial que le porteur de projet ait à minima un diplôme de niveau 4 agricole pour recourir à la dotation jeune agriculteur. De plus, tous porteurs de projet, avec une activité professionnelle, sociale ou bénévole, en continu ou non, pendant au moins un an peut demander la validation de ses acquis de l'expérience (VAE). C'est pourquoi, nous souhaitons valoriser le système actuel de validation des acquis par expérience comprenant les compétences technico-économiques inhérentes au métier de chef d'exploitation.

Concernant l'engagement du JA, le conseil régional travaille sur l'élaboration d'un nouveau plan d'entreprise avec les structures compétentes. Nous rappelons que les critères d'études économiques, de temps de travail et de revenu doivent occuper une place centrale dans l'élaboration des projets d'installation. De plus, il est pour nous indispensable que les projets répondent à un marché pour assurer leur pérennité.

L'obtention d'un smic en dernière année du PE pose également question, nous tenons à rappeler que les installations doivent être viables, vivables et pérennes pour les porteurs de projets et ce dès la première année. Il est également important de dissocier le revenu disponible et les prélèvements privés. Nous ne devons pas considérer que ces deux éléments soient identiques comme c'est le cas aujourd'hui. Enfin nous affirmons le maintien de la pré instruction des dossiers par la Chambre d'agriculture de Bretagne dans la réalisation du nouveau PE.

Le Conseil régional soutient l'idée des Jeunes Agriculteurs de Bretagne sur la mise en place du PAFIT (point accueil formation installation transmission) et nous l'en félicitons. Rappelons l'importance d'avoir un guichet unique regroupant les PAI et PAT et le volet formation construit autour des attentes des porteurs de projet et des transmetteurs. Il est primordial aujourd'hui d'avoir du lien entre installation et transmission et entre les cédants et les repreneurs dans un même pôle territorial. Le conseil régional porte l'idée des Jeunes Agriculteurs, quelle place aura t-il dans ce projet ? De plus, concernant le volet transmission, nous proposons d'encourager l'installation en mettant en place des dispositifs incitant les cédants à favoriser un jeune installé au détriment d'un agrandissement (outils fiscaux, aides à la modernisation...)

Les Jeunes Agriculteurs de Bretagne sont très attentifs aux transferts de compétences entre la DRAAF et le conseil régional, nous mettons un point d'alerte sur la bascule de la nouvelle DJA, attention aux périodes blanches entre le RDR3 et RDR4 au vu de la charge de travail que la région aura. Il est impératif qu'aucun porteur de projet ne voit son installation repoussée à cause d'un retard dans le transfert de compétences.

De plus, au-delà du volet installation, il faudrait avoir un intérêt commun dans l'action de la promotion des métiers à travers toute la Bretagne. Développer les transports en commun pour le public scolaire souhaitant découvrir nos exploitations bien souvent éloignées des établissements scolaires par exemple.

Enfin, concernant la réserve de restructuration parcellaire proposée par le conseil régional (échange foncier): pour ce nouveau dispositif, la région doit travailler avec les structures existantes du foncier comme la Safer pour réaliser ce projet. Un regard du conseil régional sur les opérations serait recommandé, mais un pilotage intégral de ce dispositif poserait question et pourrait concurrencer le travail actuel de la SAFER. Il est indispensable que le travail se fasse en corrélation avec les besoins des exploitants à l'échelle du territoire et que cette réserve de restructuration se fasse dans l'intérêt du collectif.

Merci de votre écoute.



Intervention de Marie-Pascale Deleume pour Eau et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante, Réseau Cohérence.

Nous reconnaissons l'initiative, le travail de clarification et les propositions faites par le Conseil Régional, même si pour nous elles sont loin d'être suffisantes : nous regrettons notamment qu'elles ne précisent pas les critères de l'appui à l'installation en faveur de systèmes agricoles orientés vers la reconquête de la biodiversité et la résilience climatique, et plus favorables à l'environnement. Nous sommes favorables aux orientations souhaitées par le Conseil Régional.

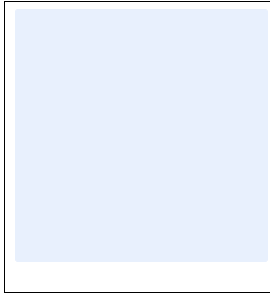
Concernant l'avis du CESER, nous ne pouvons y souscrire pleinement notamment car il postule dans l'état des lieux « de maintenir la production locale », et si nous pouvons être d'accord théoriquement avec ce point de vue, ce n'est pas vrai dans la réalité de la production agricole bretonne, car d'une part les volumes bretons de production en matière d'élevage ne pourront pas être maintenus, et d'autre part que des priorités doivent être établies dans l'attribution des aides lors des reprises d'exploitation. Il faut appuyer la conversion des productions animales vers des systèmes peu producteurs de GES : c'est-à-dire moins intensifs, le plus possible autonomes en fourrages locaux, peu consommateurs d'eau et d'énergie : ce sont les seuls qui seront durables et économiquement viables.

Il faut aussi soutenir prioritairement les transitions vers une agroécologie exigeante vis à vis de la santé des écosystèmes et de celle des personnes (des agriculteurs et des consommateurs). Le soutien à la gestion et à la restauration de milieux utiles à l'agriculture et à la biodiversité devrait apparaître clairement comme une mesure budgétisée cela contribuerait à la fois à la production alimentaire, la santé animale, l'amélioration de la biodiversité, le stockage du CO2 et la lutte contre l'érosion des sols. Ces soutiens à une transmission vertueuse devraient être connectés avec le schéma des achats responsables que la Région souhaite engager (le SPASER devait y être mentionné).

De même il est important d'aider les jeunes qui ne sont pas issus du milieu agricole : ils sont nombreux à vouloir s'installer en agriculture pour mieux nourrir les personnes en respectant mieux la planète et en développant des conditions de travail favorables à leur santé. Ils et elles sont une chance pour notre région mais ont de grandes difficultés à s'installer avec souvent de nombreux bâtons dans les roues ...

Enfin, il faut veiller à soutenir plus particulièrement les femmes agricultrices car elles ont plus de difficultés à s'installer alors que leurs pratiques agricoles sont souvent plus respectueuses de l'environnement.

En conséquence, nous nous abstenons sur l'avis du CESER.



Intervention de Thierry MERRET

Personnalité qualifiée

Merci Président.

Mon intervention sur ce thème de l'installation-transmission se fera sous la forme d'un témoignage par moi-même et mon épouse. Nous nous sommes mariés en 1983, ça commence à dater ! et nous nous sommes installés en décembre 83 pour ma femme et en mars 1984 pour moi en GAEC avec mes parents ou plutôt devrais-je dire avec mon père vu qu'à cette époque pas si ancienne, les femmes n'étaient pas reconnues comme chefs d'entreprise. C'est ce qui a conduit mon épouse à s'installer en individuel pour avoir le statut d'agricultrice ! Il aura fallu attendre 1988 pour que les femmes puissent intégrer des GAEC ou des EARL et encore plus tard d'obtenir la possibilité de faire un GAEC entre époux. Ma femme s'est installée avec un atelier de veaux de boucherie en location et en 1987 a décidé de monter 5 tunnels de 500 mètres carrés chacun pour produire différents légumes et ensuite se spécialiser dans les pousses d'épinards et autres mini-légumes. En 2000, elle réalise son rêve, à savoir se lancer dans l'horticulture, plus précisément les plantes fleuries : géraniums, œillets, violas, primevères, chrysanthèmes, suspensions etc. Pour ma part, mon exploitation après le départ de mon père en retraite en 1998, a connu beaucoup d'évolutions. Nous sommes passés des artichauts camus – choux – fleurs à une diversification importante : échalotes, laitue iceberg, artichaut violet et j'en passe... Tout ceci pour vous dire que si l'installation en agriculture est un parcours du combattant (c'est ce que j'ai voulu expliquer au travers du choix d'installation de mon épouse), la transmission, surtout quand vous n'avez pas d'enfants qui souhaitent reprendre nos entreprises, c'est aussi un parcours du combattant ! Nous avons, moi et ma femme, 2 entreprises agricoles qui permettraient que deux jeunes puissent s'installer : un voire deux sur l'activité horticole (ma femme est stressée à l'idée que l'outil qu'elle a créé ne puisse pas perdurer et qu'elle soit dans l'obligation de démonter ses 4500 mètres carrés de tunnels, vu qu'il n'y aurait pas de repreneurs). Pour les terres de mon entreprise, qui sont majoritairement en location, mais avec une grande partie irrigable grâce à une réserve collinaire collective, un jeune pourrait également s'installer. Pour nous, ça serait un soulagement de voir 2 voire 3 jeunes ou moins jeunes reprendre nos entreprises. C'est pour cela que les propositions faites par le Conseil régional me (nous) satisfaisent : la transformation du Point Accueil Installation en Point Accueil Formation Installation Transformation ainsi que le diagnostic Transmission 360° avec 3 jours de formation me semble aller dans le bon sens.

Merci de votre attention.



Intervention de Jean CABARET Confédération paysanne de l'Ouest

J'interviens ici au nom de la Confédération Paysanne de Bretagne.

Si les objectifs de la Région d'installer 1 000 nouveaux paysans par an, au lieu d'environ 500 aujourd'hui, nous semblent louables, nous sommes surpris et déçus que ce plan n'aborde que très peu la question de l'accès au foncier et notamment le rôle des cédants et des exploitants déjà en place quant à la gestion de ce foncier.

En effet, trop souvent encore les exploitations cédées vont en agrandir d'autres, pour des raisons toutes plus importantes les unes que les autres.

Mais si nous voulons atteindre ces objectifs importants d'installation, il ne faut pas passer sous silence le contrôle des structures qui doit permettre de prioriser l'accès au foncier des nouveaux candidats au métier. Si nous ne combattons pas les cumuls incessants et excessifs de foncier et autres moyens productifs, nous mettrons à mal l'installation, qui restera un vœu pieu.

Contribuer à la souveraineté alimentaire, c'est bien, la simplification du parcours à l'installation, avec des moyens adéquats doit être mise en œuvre, mais la liberté d'entreprendre ne doit pas empêcher les objectifs annoncés par la Région et par conséquent nous ne devons pas abandonner une politique de contrôle des structures forte, incitant à installer plutôt qu'agrandir, à répartir plutôt que concentrer.



Intervention de Jean-Paul RIAULT Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Je m'exprime ici au nom de la FRSEA Bretagne.

Nous partageons l'ambition de la Région visant à augmenter le nombre d'installations en agriculture en Bretagne. Le renouvellement des générations est en effet indispensable au maintien de notre capacité productive, de notre souveraineté alimentaire et du dynamisme économique et social de notre territoire.

Nous constatons également avec satisfaction que le Conseil régional souhaite soutenir des installations durables.

Afin de parvenir à cet objectif, certains facteurs nous semblent essentiels quant à l'application de la stratégie de la Région :

- Les installations accompagnées doivent rester diversifiées : la force de la Bretagne agricole est sa diversité, sa capacité à répondre à tous les marchés du local à l'international, du conventionnel au bio. La Région et les EPCI doivent accompagner toutes les installations et tous les agriculteurs.
- Les jeunes bénéficiant des aides à l'installation doivent avoir une formation suffisante, leur permettant de gérer une entreprise. L'exigence de diplôme ne doit pas être abaissée. Les jeunes ne disposant pas des diplômes suffisants doivent être orientés vers des formations supplémentaires avant le parcours à l'installation.
- L'accès aux aides aux investissements ne doit pas être réservée à certains agriculteurs. Tous les agriculteurs doivent pouvoir bénéficier d'accompagnement pour moderniser leurs outils de production, pour améliorer le bien-être au travail et le bien-être animal, la performance énergétique et environnementale des fermes.
- La stratégie doit permettre de mieux protéger le foncier agricole, pour qu'il reste à destination de l'agriculture. Il faudrait commencer par recenser les terres agricoles mises en réserve par les EPCI.

Concernant l'attractivité des métiers agricoles, un sujet ne doit pas être oublié : celui du prix juste des produits agricoles. La Région et les collectivités ont un rôle à jouer : leurs achats alimentaires doivent se faire au prix juste, au prix tenant compte des charges réelles des agriculteurs.

Enfin, la FRSEA, seul syndicat représentant des employeurs agricoles, est, comme toujours, prête à travailler avec le Conseil régional pour accompagner au mieux les agriculteurs, employeurs ou non, et les salariés agricoles.

Merci de votre écoute.